



DÉLIBÉRATION

du 16 février 2023

Présents : 20 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à M. Fabrice PAYEN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT), Mme Marina LUCAS (ayant donné pouvoir à M. Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTIYN.</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 février 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 FEV. 2023 Publiée, le 22 FEV. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.1.9	FINANCES Approbation du Compte Administratif 2022 - BA ZAC COUR DES BOIS

Les conditions d'exécution du budget annexe 2022 sont présentées aux membres du Conseil Municipal. Le Compte Administratif du budget annexe 2022 est soumis au vote de l'assemblée.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, D.2342-12 ;

Vu la délibération n° 22.1.3 du 15 février 2022, adoptant le budget annexe de la ZAC de la Cour des Bois ;

Considérant que les balances des Comptes Administratifs de l'exercice 2022 ont été comparées aux balances des comptes tenus par les Comptables du Trésor public et qu'elles sont en parfaite concordance ;

Considérant la présentation en commission des finances le 01 février 2023 ;

Accusé de réception
en préfecture 044-
214400962-20230216-
2319-DE Reçu le
21/02/2023

Madame le Maire ayant quitté la salle,
Siégeant sous la présidence de Ludovic LEDUC,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

► **ADOpte** le compte administratif du budget annexe ZAC Cour des Bois, exercice 2022, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE «ZAC COUR DES BOIS »	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	580 304.34 €	614 648,56 €
Recettes	1 485 518.82 €	400 000.00 €
Déficit global de clôture		214 648.56 €
Excédent global de clôture	905 214.48 €	

Le Maire,
Nadine YOU

Florence DRAKE DEL CASTILLO
Secrétaire de séance

